

CES/AC.61/70  
FAO/ECE:ESS(97)-48

8 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Groupe d'étude des statistiques alimentaires  
et agricoles en Europe

(Genève, 30 juin - 3 juillet 1997)

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS STATISTIQUES LIEES A L'ECONOMIE AGRICOLE**

**RESULTATS DES TRAVAUX CONSACRES AU MANUEL DE COMPTABILITE  
ECONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE DE LA FAO**

Document présenté par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

## Introduction

1. La Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, eu égard aux recommandations et propositions du Comité consultatif d'experts FAO de la statistique, a diffusé en 1974 une version provisoire du Manuel de comptabilité économique du secteur agricole. Ce manuel a été élaboré conjointement par la Division de la statistique de la FAO et par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies selon les recommandations du Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN de 1968). Le travail de révision du manuel de 1974 a commencé en 1983. Pour en savoir davantage sur les problèmes qui se posent aux pays en développement en matière de comptabilité économique du secteur agricole, plusieurs études de cas ont été confiées en 1984 aux institutions nationales de certains pays membres. Ces pays ont reçu des instructions appropriées et ont été invités à remplir un questionnaire sur les comptes de la production et de la formation de capital pour les années 1978 à 1982, en indiquant leurs procédures comptables et les problèmes rencontrés. Parallèlement, la Division de statistique de l'ONU a également entrepris de réviser le SCN; aussi a-t-il été suggéré de tenir compte de ces travaux dans la version révisée du Manuel de comptabilité économique du secteur agricole. Le projet de version révisée du SCN a été diffusé en 1993. La Division de la statistique de la FAO a donc établi un projet révisé du Manuel, que le Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe a examiné à sa vingt-deuxième session, tenue à Genève du 3 au 6 juillet 1995. Les participants à cette réunion, évoquant les rapports entre le système de comptabilité économique du secteur agricole proposé par la FAO et celui qu'envisageait Eurostat, ont prié les institutions concernées de "veiller à assurer la compatibilité totale des deux systèmes et du SCN de 1993 ainsi que de rendre compte à la prochaine session du Groupe d'étude des efforts réalisés dans ce sens et des résultats obtenus". Cette question a été examinée par Eurostat en novembre 1995, à Luxembourg. Compte tenu des diverses propositions formulées, le manuel a finalement été publié en 1996 sous le titre "Système de comptes économiques des secteurs alimentaire et agricole (SEAFA)". On trouvera ci-après quelques informations succinctes sur ce système et sur les efforts déployés pour assurer une compatibilité totale avec le SCN de 1993.

## SEAFA

2. Le SEAFA de la FAO a été élaboré sur la base des principes et du schéma directeur recommandés dans le SCN de 1993. L'avant-propos du SCN de 1993 précise ce qui suit : "Alliant cohérence et souplesse, le système révisé constitue un ensemble complet de comptes macro-économiques censés couvrir les besoins à la fois des analystes des secteurs privé et public, des décideurs et des gestionnaires. Il est destiné à être mis en oeuvre tant par les pays à économie de marché, quel que soit leur niveau de développement, que par les pays en phase de transition vers ce type d'économie". Le SCN de 1993 propose pour l'essentiel "un cadre comptable qui permet d'exploiter les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, de la prise de décisions et de la définition des politiques (SCN de 1993, par. 1.1)". Conformément à cette approche, le SEAFA a été conçu pour fournir aux décideurs les éléments d'analyse dont ils ont besoin sur des questions telles que l'élaboration de plans de production pour l'agriculture et l'alimentation, l'utilisation optimale des ressources

nationales, la nécessité de réduire au minimum les importations de denrées agricoles de base et la stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles, en gardant présent à l'esprit l'impact de ces politiques sur le niveau de vie des populations tributaires de l'agriculture. Les "Textes fondamentaux de la FAO" distinguent trois grands objectifs pour les politiques agricoles :

- a) Améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles;
- b) Améliorer la condition des populations rurales;
- c) Elever le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations.

3. Le SEAFA utilise trois types d'unités, à savoir les unités institutionnelles, les établissements et les produits (c'est-à-dire les biens et services). Sa structure repose sur la subdivision des secteurs institutionnels en ménages, sociétés et quasi-sociétés, et administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages, l'agriculture étant considérée comme leur activité principale, et sur l'utilisation du concept des comptes satellites figurant dans le SCN de 1993. Le système peut être considéré comme une application spécifique du SCN visant à organiser des données à l'intention des décideurs, sous l'angle des politiques agricoles. Compte tenu des objectifs susmentionnés, le SEAFA porte principalement sur les ménages agricoles et sur les produits alimentaires et agricoles, et tient compte des travaux de la FAO sur les Bilans alimentaires et sur les Comptes disponibilités/utilisation.

#### **Efforts consacrés à la mise au point du Manuel de comptabilité économique du secteur agricole de la FAO**

4. La présente version du manuel est largement fondée sur les travaux et les efforts accomplis à la Division de la statistique depuis 1974 et sur les nombreuses observations et suggestions reçues des bureaux nationaux de statistique des pays membres. En vue de la mise au point de ce manuel, diverses mesures ont été prises pour faire en sorte que le système tienne compte des éléments pertinents :

- 1) En avril 1993, la FAO a organisé à Bangkok une consultation régionale d'experts sur la comptabilité économique du secteur agricole;
- 2) Le document a été présenté sous forme de projet à plusieurs réunions, notamment au Séminaire pour le Pacifique de la CESAP sur le Système de comptabilité nationale de 1993, tenu à Canberra du 5 au 16 septembre 1994, et à la session du Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe (Conférence des statisticiens européens) organisée à Genève du 3 au 6 juillet 1995;
- 3) En novembre 1995, la FAO a engagé M. Peter Hill en tant qu'éditeur technique du manuel pour veiller à ce que le système, tout en tenant compte des éléments pertinents, demeure compatible avec le SCN de 1993. Comme on le sait, M. Hill a été étroitement associé aux travaux sur le SCN de l'ONU.

5. Ainsi que l'avait recommandé le Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe à sa session de juillet 1995, une réunion spéciale a été organisée à Luxembourg en novembre 1995 entre des représentants de la FAO et d'Eurostat. L'OCDE et le Ministère français de l'agriculture n'y ont pas participé, contrairement à ce qui était prévu. Cependant, la FAO avait aussi invité M. Peter Hill à la réunion en qualité de conseiller spécial. Les participants ont examiné les diverses questions en jeu et reconnu que le manuel de la FAO avait une portée plus vaste que la version provisoire de 1974 et constituait un schéma directeur pour l'organisation des données relatives à l'alimentation et à l'agriculture de divers pays dans le cadre du SCN. Du côté d'Eurostat, le sujet était traité sous deux angles : les comptes des activités de production agricole, d'une part, et les statistiques du revenu total des ménages agricoles, d'autre part. Cette double perspective a été prise en compte dans les débats et, pour faire une distinction entre la nouvelle version du manuel de la FAO, de portée plus étendue, et le système traditionnellement connu sous le nom de Comptabilité économique du secteur agricole, il a été jugé bon d'envisager un titre plus approprié. En conséquence, le titre a été modifié comme suit : "Système de comptes économiques des secteurs alimentaire et agricole" (SEAFA).

#### **Futur programme de travail**

6. La nouvelle publication (SEAFA) comprend deux parties, l'une consacrée au "Système", l'autre aux "Sources et méthodes". La première présente une vue d'ensemble du système (notamment les aspects relatifs à l'intégration de la sylviculture, de la pêche, des ressources naturelles, etc.), les éléments les plus détaillés portant principalement sur l'agriculture et l'alimentation. Le Département des forêts et le Département des pêches de la FAO élaborent actuellement des suppléments ayant trait à leurs activités respectives. La Division de la statistique a organisé un atelier en Afrique (Ghana) pour présenter le Système aux pays de la région et s'informer de leurs problèmes de comptabilité. Sur la base de données d'expérience de ce type, il est envisagé de rédiger un autre manuel sur l'établissement des comptes, comportant des exemples chiffrés.

-----